



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

Turquie

Question écrite n° 99593

### Texte de la question

M. René Rouquet interroge M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la situation dans la région de Diyarbakir, au sud-est de la Turquie. Cette région est le théâtre de nombreux actes de guerre depuis plusieurs mois bien qu'entrecoupés de trêves aussi courtes que fragiles. De nombreux éléments inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco, tels que les ruelles historiques ou les murailles romaines de la ville de Sur, ont été atteints ou détruits par les combats qui touchent la région. Ces villes sont par ailleurs soumises à un couvre-feu strict et plusieurs dizaines de milliers de personnes seraient dans l'incapacité totale de regagner leurs habitations se trouvant de fait sans domicile fixe ou déplacées dans d'autres quartiers. Il voudrait savoir quels sont les moyens que la France peut mettre en œuvre afin de protéger la population civile kurde de Turquie et comment elle peut contribuer à l'élaboration d'une solution de paix, respectueuse des populations et des frontières existantes, pour ce conflit.

### Texte de la réponse

La France suit avec préoccupation la dégradation des conditions sécuritaires et humanitaires dans le sud-est de la Turquie. Depuis la rupture de la trêve en juillet 2015, les affrontements entre l'armée turque et le PKK ont fait plusieurs centaines de victimes, y compris civiles, mais également des déplacements importants de populations et des destructions. Des sites classés au patrimoine mondial de l'Unesco, comme les murailles de la forteresse de Diyarbakir, ont été fortement endommagés. La France plaide, avec ses partenaires européens, pour un arrêt des violences, afin que les conditions du dialogue puissent être rétablies, à l'image du processus qui avait été initié en 2013 et qui avait permis une trêve durable et des discussions avancées. Ce dialogue doit concerner tous les acteurs de la société civile, des partis politiques ou du monde universitaire, qui s'inscrivent dans une démarche de non-violence et prônent une solution pacifique au conflit kurde en Turquie. Il doit permettre de trouver une issue durable au conflit et de créer les conditions favorables au retour des populations civiles déplacées, à la reconstruction des villes endommagées et à la préservation du patrimoine turc.

### Données clés

**Auteur :** [M. René Rouquet](#)

**Circonscription :** Val-de-Marne (9<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 99593

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Affaires étrangères

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [4 octobre 2016](#), page 7857

**Réponse publiée au JO le :** [1er novembre 2016](#), page 9015